



Comité de défense de l'hôpital de Dourdan (CDH-Dourdan)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Publiée au *Journal officiel* du 23 mars 2021

Numéro RNA : W911001827

Siège social : mairie, esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

Siège administratif : 5 bis rue du Moulin Choiselier, 91410 Dourdan

Email : cdh.dourdan@gmail.com

Le 15 avril 2026

Communiqué du CDH-Dourdan au sujet des municipales à Dourdan

Nous avons pris acte de la ré-élection du maire sortant M De Carvalho suite aux élections municipales 2026.

Nous souhaitons rappeler une réalité incontournable : la santé se joue de plus en plus à l'échelle locale et suppose une structuration politique assumée au niveau municipal.

Le constat est clair : la santé ne se pratique pas uniquement dans le système de soins. Elle se construit dans les conditions de vie et donc dans les politiques locales. Les collectivités agissent déjà sur les déterminants de santé.

Dans un contexte national d'austérité en matière de politique de santé nous réaffirmons notre volonté de sauvegarder un hôpital de plein exercice sans suppression de services et un accès aux soins en centre-ville sans restriction et sélection.

Nous demandons au maire et aux conseillers-ères municipaux et communautaires de s'engager sur un progrès de santé à la hauteur des besoins des habitant-es de Dourdan et de la CCDH.

Nous sommes résolument opposés à la destruction du service public au profit du secteur privé à but très lucratif.

Les malades ne sont pas des client-es ni des statistiques mais des patient-es qui doivent bénéficier du meilleur soin sans contrainte financière. Il faut en finir avec les « restes à charge » qui font renoncer des malades les plus précaires à se soigner.

L'hôpital manque de moyen budgétaire, matériel et humain. Les soignant-es ne sont pas des variables d'ajustement. Ils/elles se dévouent au quotidien pour prodiguer des soins aux malades. Il faut faciliter le recrutement, encourager la venue d'étudiant-es en stage, former des professionnels de santé, etc...

Nous recommandons la création de centre de santé municipaux qui ont prouvé leur efficacité et qui sont plébiscités par les patient-es et des professionnels de santé. L'accès aux soins se fait sans discriminations, il n'y a pas de dépassement d'honoraires et le tiers payant s'applique.

Nous souhaitons la régulation de l'installation des médecins pour répondre à l'amplification des déserts médicaux et aux inégalités territoriales.

Les personnes en situation de handicap, de précarité, de vieillissement, de fragilité psychologique, ou atteintes de maladie qui nécessitent une prise en charge médicalisée doivent être accueillies dans des structures publiques adaptées et bienveillantes.

Nous espérons qu'au cours de ces prochaines années la santé publique sera une priorité nationale, régionale, départementale, intercommunale et communale car c'est VITALE !

Les co-président-es du comité de défense de l'hôpital de Dourdan